

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SESSION ORDINAIRE DU 24 juin 2008**

L' an deux mille huit, le vingt quatre juin à 19 heures trente,  
Le conseil municipal de la commune de CHAMPAGNE SUR SEINE s'est réuni au Palais des  
Rencontres, après convocation légale, sous la présidence de M. François ROGER, Maire.

Etaient présents : M. F. ROGER, Maire, M.M. HERNANDEZ, Mme DESPERRIERE (jusqu'à 20h00) M  
TAILLEFUMIER, Me AUFILS, M VERNERY, Mme LABBOUZ, M DEMASSE,  
Mme RUDLER, Adjoint  
Mme GONORD, M LEVEILLE, Mme BOLGERT, M LEITE DE OLIVEIRA, M JOMIER  
Mme GARCIN, M YANNACOULIS, Mme MESSENGER, M HEYDEL, M GOLETTA, Mme BAERT, M  
ROCHOWIAK, Mme SANS, Mme DELCROS, M DUARTE, Mme WATY Etait excusée : Me MARTIN  
Etaient absents : /  
Pouvoirs : Me BOUTON à M HERNANDEZ, Mme FRIEZ à M TAILLEFUMIER,  
Mme DESPERRIERE à M VERNERY (à partir de 20h00)  
Secrétaire de séance : M TAILLEFUMIER

Le Conseil municipal de Champagne-sur-Seine s'est réuni le vingt quatre juin au Palais des Rencontres, sur la  
convocation et sous la présidence de M. François ROGER, Maire.

Le quorum étant atteint, le Maire, François ROGER déclare la séance ouverte à 19h30.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2008**

Concernant le procès-verbal de la dernière séance, Madame SANS indique : « Sur les trois interventions que  
j'ai faites, deux ont été oubliées. Vous avez omis de noter que si vous vous félicitez «d'avoir mis le paquet »  
sur les écoles, je vous faisais remarquer que les écoliers fréquentaient aussi les gymnases.  
Vous avez précisé également que les dossiers de subvention pour le gymnase Léo Lagrange restaient à  
déposer mais cela n'a pas été noté sur le compte-rendu ».

Monsieur le Maire répond : « Nous allons faire les vérifications nécessaires».

Monsieur le Maire propose de désigner le Secrétaire de Séance. Monsieur TAILLEMUMIER présente sa  
candidature ; il est désigné à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- I – Approbation des comptes de gestion,
- II - Comptes administratifs,
- III - Affectation des résultats de 2007,
- IV - Décisions modificatives (Ville et SPACC),
- V - Rapport sur les services publics assainissement et eau potable,
- VI - Règlement intérieur du Conseil municipal,
- VII - Affectation du Fonds de Solidarité Ile de France,
- VIII - Dotation de Solidarité Urbaine,
- IX - Syndicat mixte pour l'habitat dans le Pays de Fontainebleau,
- X - Cinéma Jean Gabin : contrat de location-gérance avec la SARL CINE MONTERAU  
POINT COM,

XI - Cinéma Jean Gabin : convention de gestion avec la SARL CINE MONTEREAU POINT COM,  
XII - Gymnase Léo Lagrange : demande de subvention de 50 000 €,  
XIII - Commission communale des Impôts Directs,  
XIV - Désignation d'un correspondant-défense,  
XV - Création de postes,  
XVI - Renégociation des contrats d'assurances,  
XVII - Questions diverses,  
XIII - Informations diverses.

Le Conseil municipal donne un avis favorable et APPROUVE cet ordre du jour.

## I – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

M. le Maire: « Je propose au conseil municipal de donner quitus sur la gestion des comptes 2007 du comptable public, qui sont identiques aux comptes administratifs ».

Monsieur FORISSIER : «Nous nous abstenons sur ces comptes parce que nous n'avons pas participé aux votes du Budget Primitif.

Je voulais juste noter et attirer l'attention sur le rapport qu'il y a entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Ce rapport semble déséquilibré et dangereux pour la Ville. »

Après délibération, le Conseil municipal vote successivement par 24 voix pour et 4 abstentions (M FORISSIER, Mmes SANS, DELCROS, M DUARTE) les comptes de gestion 2007 de la Ville, du restaurant communal, du service d'assainissement et du S.P.A.C.C.

## II – COMPTES ADMINISTRATIFS 2007

### VILLE

Monsieur le Maire : « Je dois me retirer pendant le vote. Nous allons regarder auparavant les 4 comptes administratifs. Vous pouvez poser toutes les questions que vous désirez. Quand je me retirerai, ce ne seront que les opérations de vote qui pourront avoir lieu.

Pour la présentation des comptes administratifs, je laisse la parole à l'Adjoint aux Finances, M. TAILLEFUMIER.

M TAILLEFUMIER : « Je vais vous donner le détail par chapitre :

Concernant la commune, en dépenses de fonctionnement, page 3, en ce qui concerne la liquidité, les charges à caractère général s'élèvent à 1 694 286,35 €, les charges de personnel à 3 131 291,31 €, les opérations d'ordre entre section à 781 459,58 €, les autres charges de gestion courante à 581 072,30 €, les charges financières à 92 956,68 €, les charges exceptionnelles à 25 678,64 €, pour un total de 6 306 744,86 €.

Page 9, les recettes de fonctionnement font apparaître un excédent antérieur reporté de 217 603,62 €, une atténuation des charges à 138 481,09 €, des opérations d'ordre entre section de 417 €, des produits de services de 249 762,06 €, des impôts et taxes de 2 801 597,70 €, des dotations et participations de 2 811 169,38 €, des autres produits de gestion courante de 143 823,61 €, des produits financiers de 471,12 €, des produits exceptionnels de 737 053,06 €, pour un total de 7 100 378,64 €.

Pour les dépenses d'investissement, page 13, le total s'élève à 2 245 197,06 €, les opérations d'ordre de transfert entre sections à 417 €, les emprunts et dettes assimilées à 362 280,08 €, les immobilisations

incorporelles à 28 085,67 €, les immobilisations corporelles à 56 793,57 €, les immobilisations en cours à 1 408 742,36 €, le résultat d'investissement reporté à 388 878,38 €.

Page 20, les recettes d'investissement s'élèvent à 1 759 015,22 €, les opérations d'ordre de transfert entre sections à 781 459,58 €, les dotations, fonds divers et réserves à 499 591,86 €, la subvention d'investissement à 30 207,01 €, les emprunts et dettes assimilées à 403 113,88 €, les immobilisations incorporelles à 44 642,89 €.

#### RESTAURANT COMMUNAL

Pour le restaurant communal, page 32, le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 320 517,14 €, les charges à caractère général à 250 357,49 €, les charges de personnel à 66 820,07 €, les opérations d'ordre entre sections à 2 533,66 €, les autres charges de gestion courante à 778,75 €, les charges exceptionnelles à 27,17 €.

Page 35, le total des recettes de fonctionnement correspond à 320 518,07 €, le résultat de fonctionnement reporté à 0,28 €, les produits des services à 104 178,70 €, les dotations et participations à 215 534,60 €, les produits exceptionnels à 804,49 €.

Page 37, les dépenses d'investissement s'élève à 1 712,80 € et les immobilisations en cours à 1 712,80€.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 10 037,07 € correspondant à un résultat d'investissement reporté de 7 503,41 € et à un amortissement en immobilisations de 2 533,66 €.

#### SERVICE ASSAINISSEMENT

Page 45, le total des dépenses d'exploitation s'élève à 87 803,28 €, les charges à caractère général à 21 322,73 €, les autres charges de gestion courante à 2 198,31 €, les charges financières à 7 944,29 €, les charges exceptionnelles à 19 362 €, les dotations aux amortissements à 36 975,95 €.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 142 601,28 €, correspondant à l'atténuation des charges de 102,80 €, les produits de gestion courante de 141 243,85 €, les produits exceptionnels de 1 254,63 €.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 46 866,85 € correspondant aux subventions d'investissement de 1254,63 €, aux emprunts et dettes assimilées de 39 157,73 €, aux immobilisations en cours de 6 454,49 €.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 462 276,61 € et correspond à un excédent antérieur reporté de 339 283,33 €, à des apports, dotations et réserves de 82 862,92 €, aux emprunts et dettes assimilés de 74,66 €, aux autres immobilisations financières de 3 079,75 €, aux amortissements des immobilisations de 35 786,95 €, aux charges à répartir sur plusieurs exercices de 1 189 €.

#### S. P. A. C. C.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 39 968,71 € et correspond aux charges à caractère général de 36 799,20 €, aux charges de personnel de 1 527,51 €, aux autres charges de gestion courante de 1 500 €, aux charges exceptionnelles de 95 €, aux opérations d'ordre entre section de 47 €.

Le total des recettes s'élève à 39 969,70 € et correspond aux produits de services de 14 676,50 €, aux dotations et participations de 23 469,36 €, aux autres produits de gestion courante de 1 221 €, aux produits exceptionnels de 450 €.

Le résultat de fonctionnement reporté s'élève à 152,84 €.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 1 178,35 €, le solde d'exécution d'investissement reporté s'élève à 1 178,35 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 225,35 € dont 47 € pour les opérations d'ordre entre section et 1 178,35 € d'excédents de fonctionnement ».

M. le Maire : « M TAILLEFUMIER occupant les fonctions de Secrétaire de séance, M. HERNANDEZ présidera les opérations de vote ».

A la demande de M. HERNANDEZ, le Conseil municipal vote successivement les comptes administratifs de la Ville, du restaurant communal, du service d'assainissement et du SPACC, par 23 voix pour et 5 abstentions.

M. le Maire de retour au sein de l'assemblée remercie le Conseil municipal pour la confiance qu'il lui a donnée.

### BILAN DES OPERATIONS FONCIERES

M le Maire : « Cette année nous avons acquis l'immeuble appartenant à la Société A.B.B. pour un montant d'un euro et cédé les ateliers du service technique 24-26 rue Grande pour un montant de 610 000 €, alors que sa valeur d'acquisition était de 133 613,31 €, soit une plus value de 476 386,69 € ».

A la demande du Maire, le Conseil municipal prend acte du bilan des opérations foncières de l'année 2007.

### III - AFFECTATION DES RESULTATS

Ville

M. le Maire : « Je vous propose d'affecter les résultats de la Ville, du Restaurant communal, du service d'assainissement et du SPACC, et je vais laisser la parole à M TAILLEFUMIER ».

M TAILLEFUMIER propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2007 de la Ville. Le total s'élève à 793 633,78 €. Le solde d'exécution s'élève à 486 181,84 €, le solde des restes à réaliser à 1 154,94 €, soit un besoin de financement de 487 336,78 €.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement, M. TAILLEFUMIER propose que les 487 336,78 € soient inscrits en investissement pour le remboursement du capital et que les 306 297 € soient affectés en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur FORISSIER : « Nous adopterons la même position que précédemment. Il aurait été préférable à mon sens, que les 306 297 € ne soient pas intégrés dans la section de fonctionnement mais en investissement, ce qui aurait évité à la commune d'emprunter 300 000 € supplémentaires ».

M. le Maire propose de passer au vote. Après délibération, le Conseil municipal AFFECTE les résultats de fonctionnement de l'exercice 2007 de la Ville par 24 voix pour et 4 abstentions (M FORISSIER, Mme DELCROS, Mme SANS, M. DUARTE).

Restaurant communal

M TAILLEFUMIER annonce un excédent de 0,93 €. Le résultat de l'exercice correspond à 0,65 €, les résultats antérieurs reportés s'élèvent à 0,28 € et le solde d'exécution d'investissement à 8 324,27 €. Nous proposons que la somme de 0,93 € soit versée en section de fonctionnement.

Après délibération, le Conseil municipal AFFECTE ce résultat en section de fonctionnement par 24 voix pour et 4 abstentions (M FORISSIER, Mmes SANS, DELCROS, M DUARTE).

Service assainissement

Page 49, M TAILLEFUMIER signale un excédent du résultat de 54 872,66 €. L'excédent de financement s'élève à 415 335,10 €.

Nous proposons d'affecter 54 872,66 € en section d'investissement.

Après délibération, le Conseil municipal AFFECTE ce résultat en section d'investissement par 24 voix pour et 4 abstentions (M FORISSIER, Mmes SANS, DELCROS, M DUARTE)

S. P. A. C. C.

Le résultat de l'exercice s'élève à – 151,85 € et les résultats antérieurs reportés s'élèvent à 152,84 €.

Il reste 0,99 € et nous proposons de reporter ce montant en section de fonctionnement.

Après délibération, le conseil municipal AFFECTE 0,99 € en section de fonctionnement par 24 voix pour et 4 abstentions (M FORISSIER, Mmes SANS, DELCROS, M DUARTE).

M TAILLEFUMIER s'adresse à M FORISSIER : « Vous estimez que les résultats de 2007 sont mauvais et dangereux pour la commune. On ne va pas refaire ce débat en Conseil municipal. J'aurais aimé l'avoir avec vous en Commission des finances mais je ne vous y ai pas vu... J'ai fait réaliser un audit des comptes qui n'a rien coûté à la Ville et qui pourrait vous démontrer que les finances de la commune sont très bonnes... L'affectation des excédents en investissement, c'est certes bien, mais pour être juste, il faudrait d'abord regarder la capacité d'autofinancement de la Ville et celle-ci est depuis 7 ans très bonne... »

M FORISSIER : « Je ne peux pas laisser M TAILLEFUMIER dire des choses pareilles... Je n'ai pas porté de jugement global sur les finances de la commune, j'ai juste dit qu'il nous aurait semblé opportun d'affecter cet excédent en investissement plutôt que de faire un emprunt, c'est de l'ordre du choix... ».

#### IV – DECISIONS MODIFICATIVES

Ville

La première décision modificative concerne la section de fonctionnement du budget communal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 9 454 €.

En dépenses, les charges à caractère général s'élèvent à 46 142 €, les charges de personnel à 8 950 €, les autres charges de gestion courante à 10 534 €. A noter une subvention exceptionnelle pour le CODUT de 80 € et une seconde subvention pour le lycée La Fayette de 350 €. Les charges financières s'élèvent à 40 € et le virement à la section d'investissement à – 56 212 €.

En recettes, l'atténuation des charges s'élève à 4 550 €, les produits de services à 1 290 €, les impôts et taxes à 1 301 €, les dotations et participations à 10 €, les autres produits de gestion à 627 €, les produits exceptionnels à 1 676 €.

La deuxième décision modificative concerne la section d'investissement du budget communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses à – 56 212 €.

En dépenses, les immobilisations incorporelles s'élèvent à – 13 840 € et les immobilisations en cours à – 42 372 €.

En recettes, le virement de la section de fonctionnement correspond à – 56 212 €.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote de ces deux décisions modificatives et AUTORISE ces modifications.

S.P.A.C.C.

En dépenses le total de 285 € correspond aux charges à caractère général.

En recettes, les produits de services s'élèvent à – 6 710 €, les dotations et participations à 7 025 € et les autres produits de gestion à – 30 €.

Après délibération, le Conseil municipal DONNE un avis favorable à l'unanimité à cette décision modificative n° 1 du budget du SPACC.

#### SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

M le Maire : « Je propose de voter deux subventions supplémentaires. La première concerne le versement de 80 € pour le CODUT et la seconde, le versement de 350 € pour aider l'association sportive du lycée La Fayette qui va participer aux championnats de France de VTT.

Après délibération, le conseil municipal AUTORISE à l'unanimité le versement de ces deux subventions complémentaires ».

#### V – RAPPORTS ANNUELS DU DELEGATAIRE DES SERVICES PUBLICS ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

M le Maire rappelle que les contrats de délégation en matière d'eau et d'assainissement font l'objet d'un rapport annuel établi par notre fermier, la Société VEOLIA. Les dossiers peuvent être transmis pour le service d'assainissement cette année de façon électronique pour le service d'assainissement.

Pour le service d'assainissement, le nombre total de clients enregistrés en 2007 s'élève à 6 780, 12 interventions ont été enregistrées en 2007 concernant des curages préventifs et 10 désobstructions ont été réalisées sur branchement.

Des branchements neufs ont été effectués rue des Vallées, rue de l'Ile et rue de Sens.

Une intervention sur un avaloir a été faite et une mise à niveau de tampon réalisée.

Pour être informé en temps réel des dysfonctionnements, un dispositif de télésurveillance a été installé sur un poste de relèvement comme cela avait été prévu en 2007 ainsi que des déversoirs d'orages.

En ce qui concerne le service d'eau potable, le nombre de clients en 2007 s'élève à 2 196 pour une consommation de 378 213 m<sup>3</sup>. Une diminution de la consommation d'eau potable est constatée depuis ces deux dernières années, ce qui indique que les campagnes de sensibilisation pour économiser l'eau commencent à porter leurs fruits.

Madame DESPERRIERE quitte la salle à l'occasion d'une petite fête organisée par le Conseil municipal d'enfants et précise qu'elle donne pouvoir à M VERNERY.

M FORISSIER : « Vu le prix élevé de l'eau à Champagne (plus de 4 €), nous aimerions savoir si un audit des réseaux a été effectué et si la mise en régie du service n'est pas opportune. »

M le Maire : « Cette dernière solution a été étudiée par un cabinet spécialisé et indépendant il y a 3 ou 4 ans. La conclusion a été négative. Ce qui complique le tout, c'est que l'eau est gérée par deux syndicats et la Ville, soit trois collectivités.

Quant au prix, vous avez remarqué que la station est neuve ainsi que la station d'eau potable, soit plus de 7 millions d'euros ».

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité sur ces rapports.

## VI – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M le Maire : « Le règlement intérieur est assez « copieux ». Nous avons décidé d'un commun accord entre les trois listes présentes lors des dernières élections, de constituer un groupe de travail. Celui-ci a étudié le présent document. Je ne vais donc pas vous faire la lecture de ces 34 articles. Je vous demande simplement si vous avez des questions et des remarques à formuler sur celui-ci ».

M FORISSIER : « J'ai participé à cette réunion tout à fait intéressante et constructive mais il y a un point qui me chagrine. La rédaction de l'article 30 est à nos yeux particulièrement importante puisqu'il régit le mode de fonctionnement du bulletin municipal et que pour nous bien évidemment c'est un sujet sensible.

Le précédent libellé de l'article 30 ne nous semble pas garantir le principe de libre expression de l'opposition. Pour le reste il n'y a absolument rien à dire, les observations présentées lors de la réunion ayant été prises en compte, si ce n'est que j'estime insuffisant l'espace proposé d' 1/4 de page .

Je demande que dans l'hypothèse où vous refuseriez un article, vous soyez amené à en informer l'auteur et à lui expliquer pourquoi et que vous lui proposiez un délai raisonnable pour réécrire son article, soit un délai de 48 heures ».

M. le Maire : « Nous allons rajouter que dans ce cas, il en informe l'auteur qui aura 48 heures pour lui proposer un nouveau texte ».

Le Conseil municipal délibère et vote à l'unanimité ces dispositions.

## VII – AFFECTATION DU FONDS DE SOLIDARITE ILE DE FRANCE

M le Maire : « La commune a été attributaire en 2007 d'une somme de 386 581 € au titre du Fonds de Solidarité des Communes d'Ile de France et il est demandé de bien vouloir approuver le rapport de présentation établi ».

Le Conseil municipal, APPROUVE ce rapport de présentation par 24 voix pour et 4 abstentions (M FORISSIER, Mmes SANS, DELCROS, M DUARTE).

## VIII – DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

M le Maire : « La commune a été attributaire en 2007 d'une somme de 78 061,47 € au titre de la dotation de solidarité urbaine et le Conseil municipal est sollicité pour approuver le rapport établi à cet effet ».

Le Conseil municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions (M FORISSIER, Mmes SANS, DELCROS, M DUARTE) , APPROUVE ce rapport de présentation.

#### IX – SYNDICAT MIXTE POUR L'HABITAT DANS LE PAYS DE FONTAINEBLEAU DESIGNATION DE DEUX SUPPLEANTS

M le Maire : « Lors du dernier Conseil municipal nous avons élu les représentants titulaires. J'avais oublié la désignation de deux suppléants et je propose donc les candidatures de Mme GARCIN et de M ROCHOWIAK. »

M FORISSIER : « Lors du Conseil municipal où nous avons élu les représentants titulaires, j'avais proposé ma candidature et je la renouvelle ».

Après avoir procédé au vote, M ROCHOWIAK obtient 24 voix pour, 3 voix contre ; Mme GARCIN obtient 24 voix pour, 3 voix contre ; M FORISSIER obtient 24 voix contre et 3 voix pour.

Sont désignés par le Conseil municipal à la majorité, par 24 voix pour et 3 voix contre, Mme GARCIN et M ROCHOWIAK, suppléants représentant la Ville auprès du Syndicat mixte pour l'Habitat dans le Pays de Fontainebleau.

#### X – CINEMA JEAN GABIN : CONTRAT DE LOCATION-GERANCE AVEC LA SARL CINE MONTEREAU POINT COM

M. le Maire : « Nous proposons de louer notre salle de cinéma à la SARL CINE MONTEREAU POINT COM. C'est un bail commercial tout à fait classique. Il est bien entendu que si nous nous sommes rapprochés de cette société, c'est qu'elle est bien connue dans la région, qu'elle fait preuve d'un très grand professionnalisme, notamment dans la gestion du cinéma municipal de Montereau. La durée de location sera de 5 ans pour un loyer annuel de 5 000 € ».

M FORISSIER : « Comment avez-vous choisi le candidat ? J'aurais trouvé intéressant de savoir s'il y avait d'autres candidats qui ont été approchés et quels étaient les critères qui avaient guidé votre choix ».

M le Maire : « La première des choses c'était d'avoir un distributeur local parce que c'est plus facile de gérer un cinéma quand on est près que quand on est éloigné. Le deuxième critère était le professionnalisme et là avec M AUBRY, c'est le cas. On a contacté cette société ainsi que le cinéma de Fontainebleau qui n'a pas donné suite. Nous avons rencontré à différentes reprises M AUBRY qui souhaite non seulement gérer notre cinéma mais aussi améliorer l'offre proposée aux champenois. Le nombre de séances sera augmenté, il y aura au moins 4 séances par semaine au lieu de 2 actuellement et les films seront beaucoup plus récents ».

Mme LABBOUZ : « M AUBRY, gérant de la SARL est aussi très connu au niveau de l'éducation nationale pour la qualité de ces projets pédagogiques et pour l'impact qu'il a sur les établissements scolaires. C'est une société solide et on peut compter sur ce distributeur ».

Mme WATY : « Comment cela va-t-il se passer au niveau des tarifs ? »

Mme LABBOUZ : « Au niveau des tarifs, il sont aujourd'hui très attractifs mais plus viables. Si l'on prend la place en tarif réduit, il y aura une légère augmentation d'environ 50 centimes. »

M le Maire : « Vous voyez qu'au niveau des tarifs nous avons été exigeants. Le tarif réduit avec la carte qui permet une place de 3,50 € date de 4 ou 5 ans.

Là, nous passerons à 4 €. Nous avons voulu tenir notre engagement de permettre à un maximum de champenois d'aller au cinéma ».

M FORISSIER : « Je salue cet effort que nous présente Mme LABBOUZ pour améliorer la qualité de ce service auquel les champenois sont attachés. J'aurais trouvé intéressant qu'une mise en concurrence plus sérieuse soit faite. Par contre, quand je compare les coûts, le cinéma va coûter aujourd'hui 30 000 € à la Ville, alors que d'après mes informations, celui-ci coûtait un peu plus de 11 000 € en 2007 et en 2000, autour de 27 000 F. Nous voterons donc contre ce projet pour les deux points à l'ordre du jour ».

Pour ce qui nous concerne, nous voterons contre ce dossier et le suivant ; pas tellement contre la société que vous avez retenue mais contre l'ensemble du dossier ».

M le Maire : « Pour la mise en concurrence, une seule société avait répondu lors de la dernière délégation de service public. Vous voyez qu'en matière de cinéma la concurrence est bien limitée. Concernant le tarif, les 11 000 euros que vous avancez ne tiennent pas compte de toutes les dépenses de la commune. Avec le gestionnaire actuel, nous devons avoir du personnel présent lors des séances, et si on fait vraiment le calcul, mais ce n'est pas facile, on est beaucoup plus autour de 20 000 € que de 11 000 €. Maintenir un cinéma à Champagne, cela a un coût pour la Ville. Il reste deux solutions : ou on ferme le cinéma, ou on continue à le faire vivre ; on a choisi la deuxième solution en voulant proposer un meilleur service aux champenois ».

Après délibération, le Conseil municipal, par 25 voix pour et 3 voix contre (M FORISSIER, Mme DELCROS, M DUARTE) DONNE son accord sur le projet de contrat de location-gérance avec la SARL CINE MONTEREAU POINT COM et AUTORISE le Maire à signer ce contrat.

#### XI – CINEMA JEAN GABIN : CONVENTION DE GESTION SARL CINE MONTEREAU POINT COM

M. le Maire : « Je vous propose de signer la convention de gestion du cinéma avec cette société en prévoyant de verser une subvention annuelle de 35 000 € ».

M FORISSIER : « Une précision : quand je parlais d'une somme de 27 000 F en 2000, cela comprenait les frais de personnel... »

M le Maire : « Je ne sais pas d'où vous tenez ces chiffres ».

M FORISSIER : « Je les tiens à votre disposition... »

M le Maire : « Envoyez-les moi donc par internet demain ».

M FORISSIER : « Pas de problème et ils sont absolument certains ».

Après délibération, le Conseil municipal ACCORDE la gestion à la SARL CINE MONTEREAU POINT COM et AUTORISE la signature de la convention correspondante, par 24 voix pour et 4 contre (M FORISSIER, Mmes SANS, DELCROS, M DUARTE).

#### XII – GYMNASSE LEO LAGRANGE - DEMANDE DE SUBVENTION

M le Maire : « Une subvention d'un montant de 50 000 € peut être obtenue pour la deuxième tranche de rénovation du gymnase au titre des aides exceptionnelles de l'Etat aux collectivités territoriales, ce que l'on appelle communément l'enveloppe parlementaire, aide que Mme BRICQ, sénatrice de Seine et Marne nous fait le bonheur de nous accorder ».

Mme SANS : « Est-ce une aide nouvelle ? »

M le Maire : « Effectivement il s'agit d'une nouvelle subvention par rapport au dernier conseil municipal. Ce montant viendra en plus. Les députés et sénateurs sont habilités à proposer le versement d' aides exceptionnelles aux communes. Nous avons déjà bénéficié à l'initiative de Nicole BRICQ de 30 000 € pour le centre intergénérationnel... ainsi que de l'ordre de 1 400 à 2 000 € de M JEGO, alors Député pour les mises sous alarmes de bâtiments ».

Mme SANS : « A la suite de la visite technique, puisque le gymnase a été déclaré non conforme aux normes de sécurité et d'hygiène, est-ce que les joueurs pourront continuer à l'utiliser ? ».

M. le Maire : « Premièrement vous avez dit quelque chose qui n'est pas juste, le bâtiment a reçu un avis défavorable de la commission de sécurité mais au niveau de l'hygiène, nous n'avons absolument aucune remarque. Je ne sais pas d'où vous sortez ce document sur l'hygiène... »

Mme SANS : « C'est vous qui l'avez écrit. ».

M le Maire : « Si nous considérons effectivement nous-mêmes que les douches ne correspondent plus à des normes actuelles, cela ne veut pas dire que nous avons reçu un avis négatif en matière d'hygiène ».

Mme SANS : « Est-ce que l'on peut continuer à utiliser le gymnase ? ».

M le Maire : « Oui ! Malgré l'avis défavorable de la commission de sécurité, j'ai pris sous ma responsabilité, un arrêté pour l'ouverture de l'équipement, comme le font beaucoup de maires dans des situations similaires ».

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité SOLLICITE pour la deuxième tranche de rénovation du gymnase Léo Lagrange, au titre des aides exceptionnelles de l'état aux collectivités territoriales, une subvention de 50 000 €.

### XIII – COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

M le Maire : « Conformément à la réglementation, la commune doit proposer au directeur des services fiscaux une liste pour la constitution de la commission communale des impôts directs . Vous avez pris connaissance de la liste proposée et je vous demande de délibérer ».

Le conseil municipal donne son accord sur la proposition à l'unanimité.

### XIV – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT-DEFENSE

M le Maire : « Un représentant de la Ville doit être désigné comme correspondant-défense afin de développer le lien Armée-Nation.

Il sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région et permettra des échanges publics lors de la publication du Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale ».

Mme GARCIN est proposée.

Après avoir procédé au vote, Mme GARCIN est désignée à l'unanimité.

### XV – CREATION DE POSTES

M le Maire : « Il est proposé la création d'un poste d'agent territorial de la filière animation pour le centre intergénérationnel et de deux contrats d'apprentissage affectés au S.P.A.C.C. ».

Mme DELCROS : « N'est-il pas possible de faire avancer un agent communal ? ».

M le Maire : « En fonction de la fiche de poste que nous avons établie, la réponse est non".

Mme LABBOUZ : « Le domaine de l'animation est devenu très professionnel et nous avons besoin de gens qui soient formés ».

Après délibération, le Conseil municipal AUTORISE à l'unanimité la création de ces trois postes.

#### XVI- RENEGOCIATION DES CONTRAT D'ASSURANCES

M le Maire : « Les contrats d'assurance concernant les biens de la commune, la responsabilité civile, et la flotte automobile viennent à échéance au 31 décembre 2008. Nous devons lancer l'appel d'offres correspondant selon une procédure adaptée et le conseil municipal doit se prononcer sur cette procédure ».

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à lancer l'appel d'offre des marchés précités, .

#### INFORMATIONS

Article L 2122-23 du CGCT autorisant le Maire à prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 :

5 juin : mission donnée à l'ATELIER TEL pour apporter une aide technique à la Ville dans le cadre de l'étude préalable à mener et de l'élaboration du contrat régional. Le montant de la mission a été fixé à 36 358,40 € TTC.

5 juin : mission donnée au cabinet BERT CONSULTANT pour apporter une aide technique dans le cadre de la procédure de délégation des services publics d'assainissement collectif et non collectif. Le montant de la mission a été fixé à 28 465 €.

#### URBANISME/ TRAVAUX :

Aménagement de la RD 39 : la réception des travaux de la première tranche avec le Conseil Général a été effectué le 26 mai.

Centre intergénérationnel : les travaux sont en voie d'achèvement.

Toiture du gymnase Léo Lagrange : les travaux sont imminents

Quai de Seine : le gros oeuvre est terminé, les poubelles sont en cours de pose, les barrières, le mobilier et les plantations sont prévus en septembre/octobre.

Cote de Saint Mammès : l'élague de sécurité est en cours de réalisation.

#### DIVERS :

Remerciement du conseil municipal d'enfants à l'occasion de l'aide financière d'un montant de 1 372 € au profit de l'association ISIS.

#### CALENDRIER DES MANIFESTATIONS :

Samedi 28 juin : 18h00 : gymnase Léo Lagrange : la section de gymnastique de l'USC organise une manifestation de 14h30 à 18h00.

20h30 : Gala des Chaussons Rouges.

Dimanche 29 juin : 18h00 : atelier chorégraphique par les Chaussons Rouges.

Dimanche 13 juillet : feu d'artifice Place de Villèle.

## QUESTIONS

Mme DELCROS : «Monsieur le Maire, j'ai une communication à faire et je demande qu'elle soit retranscrite dans son intégralité au procès-verbal du Conseil municipal.

Dans le procès-verbal du 26 mai 2005, M Dominique BESSEMOULIN, ancien conseiller municipal, membre de notre groupe a été mis en cause de façon publique.

Dans un second temps, le Maire de Champagne-sur-Seine, en la personne de Monsieur François ROGER a fait notifier à Monsieur Dominique BESSEMOULIN, un titre exécutoire de la commune de Champagne-sur-Seine, l'enjoignant d'avoir à payer la somme de 206,91 € au titre de dégradations de la voie publique.

En date du 7 février 2008, le Tribunal Administratif de Melun a rendu un jugement en faveur de Monsieur Dominique BESSEMOULIN contre lequel la commune de Champagne-sur-Seine n'a pas souhaité faire Appel, ce jugement décidant que le titre exécutoire émis par le Maire de Champagne-sur-Seine est annulé et que Monsieur Dominique BESSEMOULIN est entièrement déchargé de payer la somme de 206,91 euros à la commune.

L'ensemble des membres de notre groupe est solidaire avec Monsieur Dominique BESSEMOULIN.

Nous avons donc tenu à vous rapporter les deux sacs poubelles que vous lui aviez si généreusement offerts lors de la séance du Conseil municipal du 26 mai 2005.

Je vous remercie de votre attention ».

M. le Maire : « Sans commentaire ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50

Fait à Champagne -sur -Seine, le 27 juin 2008.

Le Secrétaire de séance, Le Maire,

P. TAILLEFUMIER. F ROGER.